

À l'intention des parents...



GUIDE

*pour mieux
connaître
l'environnement
éducatif
du Cégep*

960, rue Saint-Georges, Drummondville (Québec) J2C 6A2
Téléphone : 819 478-4671

www.cdummond.qc.ca

 Cégep
de Drummondville



Table des matières

Présentation de la structure administrative	6
Projet éducatif	8
Secondaire au collégial	9
Tâche de l'étudiant	10
Facteurs de réussite et d'échec	12
Calendrier scolaire	14
Programmes d'études et sanction des études	16
Formations offertes au Cégep de Drummondville	18
Évaluation des apprentissages	20
Services aux étudiants	21
Perspectives professionnelles	25
Accès à l'université et la cote de rendement	26
Rôle des parents	27
Politiques et règlements	29
Bottin	30
Heures d'ouverture	31
Partenaires	32



Bienvenue au Cégep de Drummondville !

Avec ce guide, nous souhaitons vous familiariser avec l'environnement éducatif dans lequel votre fille ou votre garçon va apprendre, s'épanouir et s'émanciper au cours des prochaines années.

Nous espérons que nous saurons répondre à vos principales questions.

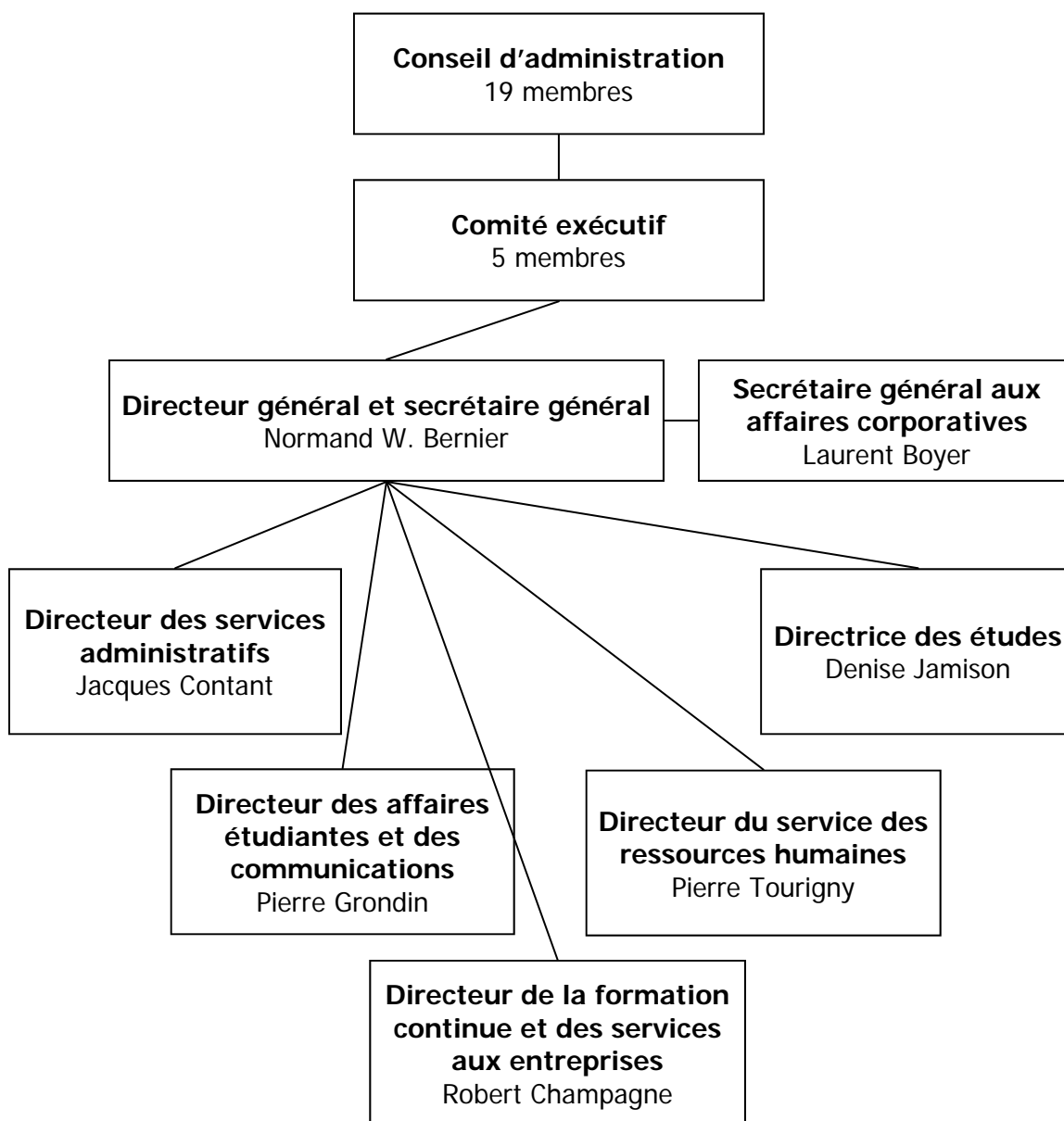
Nous souhaitons également vous faire connaître l'Association des parents des étudiants.

Finalement, nous voulons apaiser vos inquiétudes face au système collégial et à la nouvelle liberté de l'étudiant.

Nous espérons que ce guide contribuera à votre compréhension de son nouveau milieu de vie qu'est le cégep.

Bonne lecture !

Présentation de la structure administrative



Le conseil d'administration

Le conseil d'administration prend les décisions importantes concernant l'administration, l'application de la politique et de la gestion générale du Cégep. Il se compose de six membres du personnel, de deux étudiants, de deux parents, de deux diplômés du Cégep, de cinq personnes issues du milieu socio-économique ainsi que du directeur des études et du directeur général. Toute personne peut assister aux assemblées.

La direction générale

Le directeur général est responsable de l'ensemble des opérations du Cégep. Il soumet au conseil d'administration les projets d'orientation, les plans de travail et d'allocation des ressources, les politiques et le cadre organisationnel. Il s'assure également à ce que les rapports statutaires concernant les activités du Cégep et l'utilisation des ressources soient portés à l'attention des membres du conseil d'administration. Il voit à l'application des décisions du conseil d'administration et du comité exécutif. Il a également pour rôle de contribuer au développement régional au nom du Cégep, en ce qui concerne les programmes de la formation continue et de la formation de la main-d'oeuvre.

La direction des études

Le directeur des études est responsable des activités liées à l'enseignement et aux apprentissages. Cette direction voit à l'accueil des étudiants et à l'offre des cours, à l'organisation du calendrier scolaire et des horaires, à la coordination des activités des enseignants, à leur perfectionnement et à la gestion des programmes. La direction des études est au coeur de la communauté.

La direction des affaires étudiantes et des communications

Le directeur des affaires étudiantes et des communications est responsable de services variés. À l'intérieur d'un environnement éducatif de qualité, nous y retrouvons des services d'animation, d'assistance, de consultation, de formation et d'information aux étudiants, ainsi que des services communautaires. Le service des communications assure la promotion et la diffusion de l'information sur les programmes et services du Cégep.

Projet éducatif

Le Cégep se définit avant tout comme un lieu d'apprentissage et de formation, avec ses finalités, ses exigences scolaires et ses règles de fonctionnement. Le Cégep s'identifie à des valeurs qui privilégient l'égalité entre les personnes et la dignité. L'étudiant est en effet au centre des préoccupations. Il est considéré comme un être entier, l'agent principal de sa formation.

Le projet éducatif est axé sur l'autonomie de l'étudiant, sa responsabilisation, son sentiment d'appartenance et son profond respect de lui-même, des autres et de son environnement. On fera en sorte que ses compétences soient durables, qu'elles prennent racine dans une culture riche et diversifiée.

Le Cégep reconnaît à l'étudiant l'existence de droits associés à des responsabilités, reconnaît la possibilité d'être entendu et d'exercer un droit de recours dans les cas de conflits ou de sanctions. Le Cégep énonce ainsi qu'il a le souci constant d'offrir un environnement éducatif dans lequel l'étudiant réalise une formation de qualité, où le personnel l'assiste dans des conditions optimales.

Un tel projet crée une mentalité qui est particulière au Cégep. Il se compare à une mentalité de famille où les parents donnent beaucoup d'importance à la franchise, à la persévérance aux études, au respect et au dépassement de soi.

Au Cégep de Drummondville, les administrateurs, les enseignants, les professionnels, les employés de soutien et les étudiants ont longuement réfléchi sur les valeurs à promouvoir.

Réussite

Depuis plusieurs années, le Cégep de Drummondville déploie des efforts constants pour soutenir les étudiants dans leur réussite. À cet effet, le Cégep a mis en œuvre un *Plan de réussite* qui guide un grand nombre d'actions vers la réussite des étudiants. D'ailleurs, le Cégep de Drummondville propose dans son *Plan stratégique de développement* des moyens permettant d'appuyer concrètement la réussite des étudiants.

Secondaire au collégial

Les études secondaires sont sanctionnées par un Diplôme d'études secondaires (DES ou un Diplôme d'études professionnelles DEP); les études au Cégep sont sanctionnées par un Diplôme d'études collégiales.

Les études collégiales sont sanctionnées par un diplôme d'études collégiales (DEC) et comportent deux secteurs d'études

Formation préuniversitaire
2 ans ou 3 ans; 4 à 6 trimestres

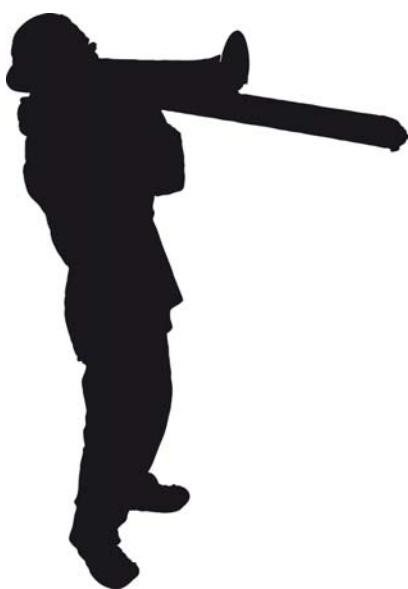


Université

Formation technique
3 ans ou 6 trimestres



Marché du travail ou université



Tâche de l'étudiant

Une année scolaire au collégial

Au collégial, les échéances sont rapprochées. L'étudiant doit donc planifier ses différents travaux pour éviter le stress de fin de trimestre où plusieurs échéances coïncident ! L'adaptation peut parfois tarder, le temps de se familiariser avec les exigences et les attentes de chaque professeur.

Au collégial, l'année scolaire se divise en deux trimestres de 82 jours : 75 jours d'enseignement et 7 jours réservés aux examens.

La majorité des étudiants a sept cours par trimestre, chaque cours représentant environ de trois à six heures d'enseignement par semaine. Il est notamment conseillé de consacrer le même nombre d'heures de travail personnel que d'heures de cours !

L'étudiant bénéficie d'une semaine de lecture et de mise à jour ordinairement prévue après la septième semaine de cours.

La fin de chaque trimestre arrive très vite. Un retard au début est parfois difficile à rattraper ! Les étudiants considèrent que l'organisation sur la base de trimestre est un atout favorable à la réussite, appréciant le fait de devoir se fixer des objectifs à court terme.

Le premier trimestre est un excellent indicateur du rendement scolaire ultérieur des étudiants et représente donc un moment stratégique dans le cheminement scolaire de l'étudiant.



L'autonomie du cégépien

À son arrivée au collégial, l'élève du secondaire passe de l'encadrement à la liberté et de la vie de groupe à une vie plus individuelle. Au Cégep, la vie quotidienne est moins réglementée; il y a en effet moins de contrôle et moins de discipline.

Le nouvel étudiant aura à développer son autonomie. Cependant il est impératif de comprendre que cette nouvelle liberté doit être apprivoisée rapidement et qu'elle implique de nouvelles responsabilités.

L'étudiant reçoit un horaire où les heures de la semaine ne sont pas toutes occupées par des cours. Les périodes libres doivent être employées à l'étude et à la réalisation de travaux scolaires. L'organisation et la planification de son temps de travail constituent les principaux facteurs de réussite ou d'échec au collégial. L'étudiant doit organiser son travail scolaire et s'adapter rapidement à différentes situations.

Au Cégep, la durée hebdomadaire d'un cours varie généralement de 3 à 5 heures. Toutefois, certains cours de la formation technique peuvent nécessiter plus de 5 heures de classe par semaine. Parfois les heures d'enseignement sont données à raison de 3 ou 4 heures consécutives. Cette durée exige un grand effort d'attention et de concentration.

La matière couverte peut être plus abstraite et plus théorique qu'au secondaire. Les professeurs enseignent à un rythme beaucoup plus rapide. Il convient d'être opérationnel et d'avoir en classe une attitude intellectuelle active.

Les relations entre professeurs et étudiants sont le centre de la vie collégiale. Le professeur prend en effet pour acquis que l'étudiant est un jeune adulte. Il n'est plus un surveillant et est disponible pour l'aider. L'étudiant aura donc à prendre l'initiative de développer avec ses professeurs des relations d'adultes responsables et montrera ainsi qu'il a la volonté de réussir.

D'ailleurs, l'autonomie de l'étudiant se traduit aussi par l'intégration de celui-ci dans les différentes ressources mises à sa disposition notamment par les services Internet du Cégep.

Facteurs de réussite et d'échec

Deux facteurs reliés à la réussite :

1. Assister aux cours
2. Étudier

L'étudiant est l'artisan de son projet de formation.

Le moteur premier de la réussite réside dans la capacité de voir clair dans son projet de formation, de le gérer de façon autonome et d'y consentir des investissements substantiels. Il importe donc de saisir le sens et la portée de ses capacités.

- Savoir où l'on va, c'est à dire avoir un but précis et accessible selon ses possibilités.
- Être motivé, mature et autonome ainsi qu'étudier sérieusement au Cégep.
- Le temps consacré à l'étude est le facteur qui interpelle le plus souvent les nouveaux cégépiens.
- Les motivations et les aspirations de l'étudiant jouent un rôle important dans la réussite et la persévérance.

Il est indispensable d'opter pour des programmes d'études en relation avec ses intérêts et ses possibilités. Si ce choix se révèle inadéquat, il ne faut pas hésiter à demander de l'aide pour trouver un projet d'études plus motivant. Le conseiller pédagogique du programme et le conseiller d'orientation sont des ressources précieuses à cet égard.

Deux facteurs reliés à l'échec

1. Manque d'organisation
2. Trop d'engagements

Les principaux obstacles tiennent au manque d'organisation et de motivation.

Les études peuvent parfois être perturbées par un trop grand engagement dans un emploi. Au delà de quinze heures par semaine, le travail rémunéré constitue une entrave sérieuse à la réussite des études collégiales.

L'étudiant inscrit à temps plein dans un programme d'études collégiales ayant plus d'un cours non réussi durant un même trimestre devra, pour être inscrit dans un trimestre subséquent, remplir un contrat de réussite.



Calendrier scolaire

Trimestre d'automne 2010

AOÛT

18	Début des cours
----	-----------------

SEPTEMBRE

6	Congé
8	Horaire du lundi
17	Date limite pour abandonner un cours sans échec *

OCTOBRE

11	Congé
12 au 15	Semaine de lecture et de mise à jour
15	Soirée de remise des diplômes

NOVEMBRE

4	Horaire du lundi
1	Journée carrières

DÉCEMBRE

13 au 20	Période d'évaluation
15	Épreuve uniforme de français
20	Fin du trimestre

* La ministre fixe la date au-delà de laquelle un étudiant ne pourra abandonner un cours sans qu'un échec ne soit porté à son bulletin.

Trimestre d'hiver 2011

JANVIER

24	Début des cours
30	Journée portes ouvertes

FÉVRIER

14	Date limite pour abandonner un cours sans échec *
----	---

MARS

14 au 18	Semaine de lecture et de mise à jour
----------	--------------------------------------

AVRIL

22 et 25	Congé
----------	-------

MAI

18	Épreuve uniforme de français
13	Soirée de reconnaissance étudiante
18 au 27	Période d'évaluation
23	Congé
27	Fin du trimestre

* La ministre fixe la date au-delà de laquelle un étudiant ne pourra abandonner un cours sans qu'un échec ne soit porté à son bulletin.

Programmes d'études

Tout programme d'études préuniversitaires ou techniques comprend :

- **Une composante de formation générale commune à tous les programmes**
 - . Langue d'enseignement et littérature (7 1/3 unités = 3 cours)
 - . Langue seconde (2 unités = 1 cours)
 - . Philosophie (4 1/3 unités = 2 cours)
 - . Éducation physique (3 unités = 3 cours)

- **Une composante de formation générale propre au programme choisi**
 - . Langue d'enseignement et littérature (2 unités = 1 cours)
 - . Langue seconde (2 unités = 1 cours)
 - . Philosophie (2 unités = 1 cours)

- **Une composante de formation générale complémentaire**
 - . 4 unités ou 2 cours choisis dans 1 ou 2 des domaines suivants :
 - . Sciences humaines
 - . Culture scientifique et technologique
 - . Langue moderne
 - . Langage mathématique et informatique
 - . Art et esthétique

- **Une composante de formation spécifique au programme.**
 - . 28 à 32 unités au secteur préuniversitaire (12 à 15 cours)
 - . 60 à 65 unités au secteur technique (près de 30 cours)

Sanction des études

La sanction des études, l'épreuve synthèse et l'épreuve uniforme

Une épreuve synthèse locale de programme est fixée pour vérifier l'atteinte des objectifs déterminés pour ce programme.

Une épreuve uniforme ministérielle, en langue d'enseignement et en littérature, commune à tous les programmes, est également imposée.

La réussite de ces deux épreuves sera notamment une condition d'obtention du diplôme d'études collégiales, de même que la réussite de l'ensemble des cours prévus au programme d'études choisi.



Formations offertes au Cégep de Drummondville

- Trimestre d'accueil et d'intégration (081.01)
- Trimestre de transition (081.03)

Formation préuniversitaire

- Sciences de la nature (200.B0)
- Sciences humaines, profil administration (300.32)
- Sciences humaines, profil individu (300.33)
- Sciences humaines, profil société (300.34)
- Sciences humaines, profil monde (300.35)
- Arts et lettres, Lettres, cinéma et théâtre (500.45)
- Arts et lettres, Langues modernes (500.55)
- Musique (501.A0)
- Danse (506.A0)
- Arts plastiques (510.A0)

Formation préuniversitaire - Doubles DEC

- Sciences de la nature et Musique (200.11)
 - Sciences de la nature et Sciences humaines (200.12)
 - Sciences de la nature et Arts plastiques (200.13)
 - Sciences de la nature et Danse (200.15)
 - Sciences de la nature et Arts et lettres (200.16)
 - Sciences humaines et Musique (300.11)
 - Sciences humaines et Arts plastiques (300.13)
 - Sciences humaines et Danse (300.15)
 - Sciences humaines et Arts et lettres (300.16)
 - Musique et Arts et lettres (500.11)
 - Arts et lettres et arts plastiques (500.13)
 - Danse et Arts et lettres (500.15)
 - Musique et Arts plastiques (501.13)
 - Musique et Danse (501.15)
 - Danse et Arts plastiques (506.13)
-

Formation technique

- Soins infirmiers (180. A0)
- DEC intensif en Soins infirmiers (180. A0) ¹
- Technologie de l'estimation et de l'évaluation en bâtiment (221.D0)
- Techniques de génie mécanique (241.A0)
- Technique d'usinage sans DES vers Techniques de génie mécanique (241.21) ²
- Technologie de l'électronique, option ordinateur (243.11)
- Techniques d'éducation à l'enfance (322.A0)
- Techniques de la logistique et transport (410.A0)
- Techniques de comptabilité et gestion (410.B0)
- Gestion de commerces (412.D0)
- Techniques de bureautique, profil coordination du travail de bureau (412.A0)
- Techniques de l'informatique, informatique de gestion (420.A0)
- Techniques professionnelles de musique et chanson (551.A0)

¹ Pour les détenteurs d'un DEC ou pour les personnes ayant complété la formation générale commune

² Passerelle DEP- DEC en Alternance Travail Études

³

L'Alternance travail-études

Les programmes qui sont offerts selon la formule de l'alternance travail-études donnent la possibilité à l'étudiant de réaliser deux stages rémunérés. Il y gagne en expérience et en compétence.

L'étudiant reçoit, en effet, une formation de base avant son premier stage et il est en formation douze mois par année. L'étudiant est rémunéré par l'employeur à un taux compétitif durant ses stages et est soumis aux règlements et aux conditions de l'entreprise où il sera considéré et devra produire comme un employé régulier.

Évaluation des apprentissages

Une politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages précise les règles et les responsabilités relatives aux conditions d'une évaluation juste et équitable.

Parmi les droits des étudiants, mentionnons le droit à une révision de note, le droit de recours en cas d'accusation de plagiat et le droit à la confidentialité de ses résultats.

Dans le cadre de cette politique, le Cégep précise les règles générales concernant la possibilité d'accorder à l'étudiant une dispense de cours, une équivalence ou une substitution de cours.

La présence aux cours est nécessaire à la réussite. Chaque enseignant précise la politique concernant les absences dans son plan de cours. Les absences ont des conséquences néfastes sur les résultats. De plus, certains cours sont des préalables obligatoires à d'autres cours.

Le plan de cours comprend également les exigences quant à la remise des travaux, les dates d'examens et l'évaluation du français écrit et parlé.

Les méthodes d'évaluation sont strictes au Cégep et les enseignants jouissent de plus d'une certaine autonomie à ce chapitre. Chaque enseignant doit prévoir au moins trois évaluations. La note de passage pour chacun des cours au Cégep est fixée à 60%. Il n'y a pas d'examen de reprise. Les étudiants en dessous de ce seuil, comme il n'y a pas de reprise d'examen, doivent reprendre le cours entièrement.

Le bulletin d'études collégiales est un bulletin cumulatif qui conservera toujours la trace du cours échoué, même s'il est ultérieurement repris et réussi!

Le règlement pédagogique précise les exigences de réussite que l'étudiant doit satisfaire pour être autorisé à poursuivre ses études à un trimestre.

Services aux étudiants

Le Cégep offre l'occasion de s'épanouir et de bénéficier d'activités sociales, culturelles, sportives et humaines stimulantes et enrichissantes.

Les activités socioculturelles

Le service des activités socioculturelles offre aux étudiants des activités d'apprentissage, de formation et de détente, sous forme d'animations artistiques, de spectacles, films et conférences et de soutien aux projets étudiants. Le Cégep offre de l'aide financière, matérielle et professionnelle aux comités étudiants qui préparent et proposent des activités.

Les activités sportives

Le Cégep a souhaité valoriser l'initiative des étudiants en ce qui concerne les activités sportives. Ils ont la possibilité de se mesurer aux autres étudiants des autres cégeps dans un contexte compétitif et éducatif. Le centre d'activités physiques vient également appuyer les activités pédagogiques et les orientations du département d'éducation physique en donnant la chance aux étudiants de profiter d'une salle de conditionnement professionnel.

L'engagement dans l'association étudiante

L'Association étudiante a comme mandat de protéger et de promouvoir les droits des étudiants aux plans économique, pédagogique, social, culturel et personnel. Cette représentation leur permet de participer et d'influencer les décisions du Cégep.

La reconnaissance de l'engagement étudiant

Le Cégep de Drummondville propose une formule permettant aux étudiants d'obtenir une mention officielle au bulletin qui témoigne qu'au-delà des apprentissages liées à la formation scolaire, ils ont effectué des activités parascolaires qui développent des habiletés complémentaires à leur formation.

Le service de santé

Les étudiants préoccupés par leur santé ou qui ont des questions concernant leur sexualité peuvent se rendre au Carrefour ÉDUC-Santé. On y trouve de l'information, de l'écoute, des conseils et un traitement au besoin. Des activités de promotion et de prévention de la santé sont offertes tout au long de l'année.

Services aux étudiants (suite)

Le service d'aide à l'emploi

Le service d'aide à l'emploi a pour objectif de favoriser le maillage entre les étudiants et les employeurs. Les étudiants se procurent de la documentation, consultent et obtiennent de l'information facilitant leur accès au marché de l'emploi. Différentes activités de rapprochement avec le marché du travail sont organisées telles que le Salon de l'emploi. Les employeurs ayant des besoins de main-d'œuvre transmettent leurs offres d'emploi au personnel du service d'aide à l'emploi qui en assure le suivi. De plus, différents suivis sont effectués afin de favoriser le placement de nos finissants.

Le centre d'apprentissage intégré (CAI)

Le centre d'apprentissage intégré a pour objectif d'offrir un service de consultation et d'information de qualité, afin d'aider les étudiants.

Ils ont accès à des banques de données informatisées, à Internet, à des ateliers de formation, à l'audiovidéothèque, à des services de prêts d'équipements audiovisuel et multimédia à la bibliothèque, etc.

Le Cégep a mis en œuvre des services et des mesures de soutien qui sont offerts à l'intention des étudiants.

Les aides pédagogiques individuels

Ils exercent des fonctions de conseil, d'assistance, d'animation et d'information auprès des étudiants. Ils conseillent les étudiants dans le choix de leur programme d'études et de leurs cours, dans le cheminement scolaire, dans les changements d'orientation; ils informent les étudiants sur les conséquences de l'abandon de cours, sur le Règlement des études collégiales et sur les politiques et règlements en vigueur au cégep.

Ils analysent les dossiers des étudiants, diagnostiquent les causes ou les risques d'abandons ou d'échecs et suggèrent aux étudiants des moyens de remédier à ces situations.

Les bureaux des aides pédagogiques sont situés au local 1001.

Les centres d'aide

L'objectif principal d'un centre d'aide est de soutenir l'étudiant dans sa démarche d'apprentissage en lui fournissant un service d'aide individualisée donné par d'autres étudiants supervisés par des enseignants.

Le Centre d'aide est offert à tous les étudiants qui suivent un ou plusieurs cours d'une discipline et plus particulièrement à l'étudiant ayant des difficultés. Il s'adresse particulièrement aux débutants dans un programme.

Dans un centre d'aide on peut obtenir une aide personnalisée et cheminer à son propre rythme.

Le centre d'aide est aussi un lieu naturel de rencontre des étudiants. Son aménagement favorise le travail en équipe. Des ordinateurs et des imprimantes sont généralement mis à la disposition des utilisateurs.

Le service d'orientation et d'information scolaire et professionnelle

Le travail de la conseillère en orientation est d'aider les étudiants à identifier leurs intérêts, leurs aptitudes, leurs valeurs et leurs objectifs professionnels. Des informations sur les programmes d'études et sur les établissements scolaires sont données. L'étudiant peut profiter d'une banque d'information sur les carrières, les programmes, les cégeps et les universités.

Plusieurs activités qui ont pour but de clarifier le choix de carrière sont offertes tout au long de l'année :

- ***Dîners-carrières*** avec des techniciens et professionnels de différentes professions.
- ***Ateliers d'initiation à la recherche*** d'information scolaire et professionnelle sur Internet.
- ***Ateliers d'information*** sur les études à l'étranger.
- ***Journée des universités*** (nous recevons des représentants de l'ensemble des universités québécoises et de certaines universités canadiennes).
- ***Kiosques d'information*** sur les nouveaux programmes universitaires.
- ***Projet de tutorat professionnel*** (l'étudiant a la possibilité de rencontrer un professionnel du domaine de son choix).
- ***Démarche d'orientation en groupe.***
- ***Consultations individuelles.***

Services aux étudiants (suite)

Le service d'aide matérielle offre à l'étudiant :

- L'aide au logement : un répertoire des appartements et des chambres est disponible sur les présentoirs.
- L'aide à l'emploi : un tableau d'affichage présente les offres d'emploi.
- L'aide financière : ce service s'occupe notamment des programmes gouvernementaux et privés, des programmes du mérite étudiant, du fonds de dépannage et de partage, du budget, des bourses d'organismes privés et publics et des références à des ressources d'aide.

Le service d'activités communautaires et spirituelles

L'objectif est de développer l'engagement humanitaire, social et spirituel.

Les services adaptés

Une assistance particulière et un service d'accompagnement sont offerts aux étudiants présentant une limitation fonctionnelle majeure en lien avec un handicap, un trouble d'apprentissage, neurologique ou autre.



Perspectives professionnelles

Le marché du travail

Le taux de placement pour les sortants du secteur technique se destinant à l'emploi est de 90 %, et ce, dans un emploi relié à leur formation.

L'avancement est également plus rapide et les salaires augmentent en conséquence. La formation générale qui s'ajoute à la formation technique forge des jeunes spécialistes plus polyvalents, plus complets, plus mobiles, mieux préparés à l'embauche et aux promotions.

Précisons également que les perspectives d'emploi sont bien meilleures aujourd'hui. Les étudiants doivent réaliser que la situation démographique est en leur faveur. Il y a 10-15 ans, il était beaucoup plus difficile de s'intégrer sur le marché du travail !



La cote de rendement et l'accès à l'université

La cote de rendement au cégep

La cote de rendement au collégial, aussi appelée «cote R», est une méthode d'évaluation de l'excellence du dossier scolaire utilisée par la plupart des universités québécoises en vue de gérer l'admission dans certains programmes. Elle est utilisée pour des fins de sélection lors de l'admission dans la plupart des programmes d'études universitaires. Cette moyenne tient compte des résultats de tous les cours de 4^e et 5^e secondaire ainsi que de ceux de niveau collégial.

La plupart des cotes de rendement pour l'ensemble d'un dossier collégial se situent entre 15 et 35. Voici un cadre de référence illustrant cet ordre de grandeur :

- entre 32 et 35 (85% et 90%) : notes très supérieures à la moyenne;
- entre 29,5 et 31,9 (80% et 85%) : notes supérieures à la moyenne;
- entre 26 et 29,4 (75% et 80%) : notes au-dessus de la moyenne;
- entre 20 et 25,9 (65% et 75%) : notes dans la moyenne.

L'université après un DEC technique

Près de 30% des titulaires d'un DEC en formation technique poursuivent des études universitaires. Plusieurs programmes universitaires accueillent en effet directement les diplômés des techniques collégiales. Si des exigences particulières sont requises par l'université, l'étudiant doit consulter son aide pédagogique qui saura lui proposer le cheminement approprié

Rôle des parents

Au Cégep, les parents ont un rôle à jouer. Bien qu'il soit moins direct et moins interventionniste qu'au secondaire, les parents continuent à exercer ce rôle de soutien et d'accompagnateur. Les jeunes demeurent sensibles aux encouragements, à une attitude de compréhension et d'écoute.

Les parents se doivent d'être présents et actifs, prêts à appuyer les jeunes aussi bien dans leur cheminement scolaire que dans toute autre situation vécue dans cette nouvelle expérience. Un bon soutien parental demeure un gage assuré de réussite durant cette étape importante de leur vie.

Association des parents des étudiants du Cégep de Drummondville

L'Association des parents des étudiants du Cégep de Drummondville regroupe des parents désireux de poursuivre leur rôle d'accompagnateurs auprès de leur jeune engagé dans des études collégiales. Elle assure une présence structurée et légale pour accompagner les parents dans leur volonté de contribuer à la réussite de leur jeune. Elle participe à la circulation de l'information entre les parents et le Cégep et crée une relation de partenariat afin d'améliorer leur qualité de vie et d'encourager autant l'engagement que la réussite des études dans leurs activités scolaires et parascolaires.

Parents, vous pouvez joindre vos représentants au : 819 478-4671, poste 4551.

Secrétariat aux affaires étudiantes et aux communications : local 1304.



Quelques faits à noter

- Les étudiants du Cégep de Drummondville réussissent aussi bien à l'épreuve ministérielle de français que leurs collègues de l'ensemble du réseau collégial.
- Un étudiant inscrit dans un programme d'études offert en Alternance Travail-Études peut amasser jusqu'à 6000 \$ lors de stages rémunérés.



Politiques et règlements

Soucieux d'offrir un environnement éducatif dans lequel l'étudiant réalise une formation de qualité et où le personnel l'assiste dans des conditions optimales, le Cégep propose de préserver des politiques et règlements visant « un climat propice aux études et au travail éducatif, une relation éducative engagée et une approche centrée sur la coopération ». Les politiques et règlements du Cégep traduisent et précisent comment ces valeurs s'actualisent dans l'ensemble des activités.

Vous pouvez consulter les politiques et règlements du Cégep sur le site Web au www.cdummond.qc.ca

Politique alimentaire

La politique alimentaire répond à une demande explicite de l'Association générale des étudiants (AGECD) de doter le Cégep d'orientations claires et publiques en matière de services alimentaires et d'intervention ou de formation à l'égard des habitudes alimentaires. Par cette politique, le Cégep de Drummondville entend donner une nouvelle impulsion à la qualité de vie et aux apprentissages structurants en matière de santé.

Règlement pédagogique

Le Règlement pédagogique du Cégep vient appuyer son projet éducatif où le Cégep se définit avant tout comme un lieu d'apprentissage et de formation, avec ses finalités, ses exigences et ses règles de fonctionnement. Le Cégep s'identifie à des valeurs qui privilégient. Le Règlement est élaboré comme un outil d'information et un cadre de référence concernant les exigences du Cégep et l'organisation des activités d'apprentissage. Il précise les règles et responsabilités concernant l'organisation des études et de l'enseignement au Cégep.

Règles de vie collégiale

Le Règlement relatif aux règles de vie collégiale vise à favoriser le bien commun comme la santé et la sécurité de tous, à rappeler l'importance de la civilité, à assurer les meilleures conditions de vie possible pour permettre à chacun de vaquer convenablement à ses occupations.

Cégep de Drummondville

819 478-4671

Normand W. Bernier, directeur général
Local 1725-2, poste téléphonique 4100
dg@cdrummond.qc.ca

Pierre Grondin, directeur
Affaires étudiantes et communications
Local 1304-1, poste téléphonique 4500
grondinp@cdrummond.qc.ca

Hélène Lachapelle, directrice des études adjointe
Service de l'encadrement scolaire et de la réussite
Local 1003-5, poste téléphonique 4230
lachapeh@cdrummond.qc.ca

Maryse Fontaine, conseillère en orientation
Local 1001-7, poste téléphonique 4232
fontainmf@cdrummond.qc.ca

Mylène Lavoie, conseillère pédagogique
Centre d'apprentissage intégré (bibliothèque)
Local 2207-2, poste téléphonique 4700
fontainj@cdrummond.qc.ca

Annie Doré-Côté, conseillère pédagogique
Local 1001-3, poste téléphonique 4234
dorecota@cdrummond.qc.ca

Karine Sawyer, conseillère pédagogique
Local 1001-5, poste téléphonique 4235
sawyerk@cdrummond.qc.ca

Chantal Shank, conseillère pédagogique
Local 1001-4, poste téléphonique 4236

Denise Jamison, directrice des études
Local 1725-4, poste téléphonique 4200
jamisond@cdrummond.qc.ca

Martine Poisson, directrice des études adjointe
Registrariat et organisation scolaire
Local 1303-2, poste téléphonique 4240
poissonm@cdrummond.qc.ca

Marlène Parent, directrice des études adjointe
Service à l'enseignement et aux programmes
d'études
Local 1502-1, poste téléphonique 4210
parentm@cdrummond.qc.ca

Anny Martin, conseillère à la vie étudiante
Aide financière
Local 1304-2, poste téléphonique 4507
allards@cdrummond.qc.ca

Stéphane Ross, conseiller en emploi
Local 1304-6, poste téléphonique 4504
rosss@cdrummond.qc.ca

Répondant des services aux étudiants ayant des
limitations fonctionnelles
Local 1315-2, poste téléphonique 4510

Heures d'ouverture régulières du cégep

Lundi au vendredi : 7 h à 22 h 30

Samedi : 8 h à 16 h 30

Dimanche : 9 h à 16 h 30



Des partenaires de la vie collégiale

- Centre d'écoute et de prévention du suicide Drummond
- Association des parents des étudiants du Cégep de Drummondville
- Centre de la petite enfance Plumeau-Soleil
- Association coopérative étudiante
- Association générale étudiante
- Centre des services en déficience intellectuelle Mauricie-Bois-Francs
- Pastorale jeunesse Drummond
- Fondation du Cégep de Drummondville

